

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : AUPERT Mickaël, DENIS Sylvie, FESSY Véronique, GASDON Maxime, GOUJON Mickaël, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SCHIMITZ Jean-Marc, SEIGNERET Ludivine.

Etait absent(e) : BOULLIER Magali

Secrétaire de séance : FESSY Véronique.

Date d'envoi de la convocation : 16 mars 2023.

Délibération « Demande de subvention de l'Association Roannaise pour l'Apprentissage (A.R.P.A.) »

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention émanant de l'Association Roannaise pour l'Apprentissage (A.R.P.A.) pour l'année scolaire 2022-2023.

Il précise qu'1 élève, dont les parents habitent la commune, est scolarisé dans cet établissement.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 40 € / élève à l'Association Roannaise pour l'Apprentissage (A.R.P.A.).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 40 € à l'Association Roannaise pour l'Apprentissage (A.R.P.A.)

Le secrétaire de
séance,
Véronique FESSY

Fait à Pradines, le 21 Mars 2023.
Le Maire,
Charles BRUN.